



ABRI D'AUTO

P.9

LECTURE DE COMPTEUR D'EAU

P.9

DERNIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS

P.12

MÉNAGE AUTOMNAL DE VOTRE TERRAIN

P.12

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	6
Informations sur les services	8
Développement durable	12
Histoire et patrimoine	13
Bibliothèque	14
Loisirs et culture	15
Vie communautaire	17
Calendrier d'octobre	20



JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES | 1^{ER} OCTOBRE



CINÉ-HALLOWEEN

Page 15



BRUNCH DES CHEVALIERS DE COLOMB

Page 18

À la mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Laurence Bousquet
579 489-5485

DISTRICT 3



Jean Pinard
450 772-5427

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME
En télétravail les mardis, jeudis et vendredis
En présentiel les lundis et mercredis
selon l'horaire de bureau
Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, avenue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

HORAIRE

HORAIRE RÉGULIER À PARTIR DU 2 SEPTEMBRE

Mardi, mercredi, jeudi:

de 11 h 30 à 16 h 30

de 18 h 30 à 20 h 30

Vendredi de 9h30 à 11h30

Samedi de 10h à 14h



Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@viljest-pie.ca	772-2488	poste 226
Eric Sergerie	Assistant-trésorier comptabilite@viljest-pie.ca	772-2488	poste 229
Annick Lafontaine	Greffière greffe@viljest-pie.ca	772-2788	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et environnement urbanisme@viljest-pie.ca	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics r.choquette@viljest-pie.ca	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des loisirs et des communications loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 236
Jean-Yves Bergeron	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@viljest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@viljest-pie.ca	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants y.demers@viljest-pie.ca	772-2488	
Alexandria Boucher	Préventionniste prevention@viljest-pie.ca	772-2488	poste 252

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@viljest-pie.ca

Coordonnées:

Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

Téléphone: 450 772-2488

Télécopieur: 450 772-2233

Courriel: st-pie@viljest-pie.ca

Site internet: www.viljest-pie.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30

(Fermé de 12 h 30 à 13 h)

Vendredi: 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable

(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc

1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700



PROMULGATION RÈGLEMENT # 290

Abrogeant le règlement 274 décrétant une dépense et un emprunt de 35 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 2 juillet 2025, le règlement numéro 290 abrogeant le règlement 274 décrétant une dépense et un emprunt de 35 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 35 000 \$ par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 28 août 2025.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site web de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 29 août 2025.

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Avis public est donné de ce qui suit :

- **Demande visant à permettre l'aménagement d'un local commercial destiné à la restauration rapide sur une partie du lot situé au 2079, rang de la Rivière Sud**

1. Adoption du second projet de résolution

À la suite de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de résolution, qui s'est tenue le 2 septembre 2025, le conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 2 septembre 2025, un second projet de résolution intitulé « Résolution autorisant l'aménagement d'un local commercial destiné à la restauration rapide sur une partie du lot situé au 2079, rang de la Rivière Sud, dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ».

2. Objet du second projet de résolution

Comme son titre l'indique, le second projet de résolution a pour objet de permettre l'aménagement d'un local commercial destiné à la restauration rapide sur une partie du lot situé au 2079, rang de la Rivière Sud.

3. Demande de participation à un référendum

La disposition contenue dans ce second projet de résolution peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une telle demande peut provenir de la zone concernée numéro 129 ainsi que de toute zone contiguë à celle-ci (zones numéros 130 et 516). Cette demande vise à ce que le règlement contenant la disposition visée soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de

toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

La délimitation de la zone concernée est illustrée sur le plan ci-joint. La délimitation complète des zones contiguës peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.



4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 2 septembre 2025, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- 1^o Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- 2^o Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;
- 3^o Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.



AVIS PUBLICS



WWW.VILLEST-PIE.CA

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 2 septembre 2025, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

6. Absence de demande

Si la disposition contenue dans le second projet de résolution ne fait l'objet d'aucune demande valide, celle-ci pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet de résolution

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la Municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de résolution.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 19 septembre 2025

Annick Lafontaine, Greffière

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2025-2026-2027 EXERCICE 2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Annick Lafontaine, greffière de la Ville de Saint-Pie, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière devant servir pour l'année 2026, pour la deuxième année du rôle triennal 2025-2026-2027, a été déposé à mon bureau le 4 septembre 2025 et que toute personne peut en prendre connaissance en se rendant au bureau municipal, situé au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie durant les heures habituelles d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

L'évaluation des immeubles est également disponible sur le site internet de la Ville, au www.villest-pie.ca.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q.c.F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard du rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir les conditions suivantes :

1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit mentionné ci-dessous;
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC des Maskoutains
Service de l'évaluation
3271, boulevard Laframboise,
bureau 200 (entrée à l'arrière du bâtiment)
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z6

3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC des Maskoutains et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 4 septembre 2025.

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION VILLE DE SAINT-PIE DATE DU SCRUTIN : 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, Annick Lafontaine, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire
 Poste de conseillère ou conseiller, district 1
 Poste de conseillère ou conseiller, district 2
 Poste de conseillère ou conseiller, district 3
 Poste de conseillère ou conseiller, district 4
 Poste de conseillère ou conseiller, district 5
 Poste de conseillère ou conseiller, district 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Horaire

Lundi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mardi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mercredi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Vendredi	De 9 h à 12 h	

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10h à 20h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12h à 20h**

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Sébastien Demers

5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Annick Lafontaine

Adresse 77, rue Saint-Pierre
Téléphone 450 772-2488, poste 230

Donné à Saint-Pie, le 16 septembre 2025

Présidente d'élection



FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLOI

Personnel électoral

Élection générale municipale 2025

Je désire par la présente vous faire part de mon intérêt à occuper le(s) poste(s) suivant(s) lors de l'élection générale municipale 2025 :

Poste	Vote par anticipation 26 octobre 2025	Scrutin 2 novembre 2025
Scrutateur		
Secrétaire		
Préposé à l'accueil		
Remplaçant	Poste : _____	Poste : _____
Expérience : Avez-vous déjà travaillé lors d'une élection municipale, provinciale ou fédérale? Si oui, à quel(s) poste(s)?		

COORDONNÉES

Prénom	Nom	Numéro de téléphone
N°	Rue	Date de naissance
Municipalité		Code postal

***Il est à noter qu'une formation de quelques heures est obligatoire pour les postes mentionnés ci-dessus.

Signature

Date

Pour davantage d'informations ou de précisions, veuillez contacter madame Annick Lafontaine, présidente d'élection, au 450 772-2488, poste 230.

Faire parvenir le formulaire par courriel à greffe@villest-pie.ca ou par la poste au 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0.



Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du mardi 2 septembre 2025 à 19h.

RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE - CRÉATION ET MODIFICATION DE POSTES CADRES - ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME

Le conseil adopte l'organigramme tel que présenté afin d'ajouter les trois postes cadres administratifs suivants : directeur général, greffier et assistant-trésorier, trésorier et directeur général adjoint et assistant-greffier. Les postes créés par cet organigramme vont exister lorsque le nouveau poste de directeur général, greffier et assistant-trésorier sera comblé, entraînant par cette embauche la nomination de madame Dominique St-Pierre à titre de trésorière et directrice générale adjointe de même que la nomination de madame Annick Lafontaine à titre d'assistante-greffière.

DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER ET ASSISTANT-TRÉSORIER - EMBAUICHE - AUTORISER LA SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL

Monsieur Sébastien Demers est engagé au poste de directeur général, greffier et assistant-trésorier selon les conditions de travail mentionnées dans son contrat. Le conseil autorise le Service de la trésorerie à déboursier les frais afférents au bris de contrat de M. Demers à son emploi actuel. Le conseil autorise la signature des contrats de travail de Sébastien Demers, directeur général, greffier et assistant-trésorier, de Dominique St-Pierre, trésorière et directrice générale adjointe et Annick Lafontaine, assistante-greffière. Les modifications de postes entrent en vigueur à la date d'entrée en fonction de monsieur Sébastien Demers.

INSPECTRICE EN CHEF DU SERVICE D'URBANISME - NOMINATION

Le conseil nomme madame Sophie Boilard « inspectrice en chef du Service d'urbanisme ».

BRIGADIÈRE SURNUMÉRAIRE - EMBAUICHE

Le conseil entérine l'embauche de Marie-Claude Jeanson à titre de brigadière surnuméraire selon les conditions salariales et les avantages sociaux prévus dans la convention collective en vigueur.

SERVICE DES LOISIRS - APPARITEURS - EMBAUICHE

Le conseil autorise l'embauche de Britany Dupaul et Jacob Tétreault à titre d'appariteurs selon les conditions salariales et les avantages sociaux prévus dans la convention collective en vigueur.

ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE SURNUMÉRAIRE - EMBAUICHE

Le conseil embauche Nicole Hébert à titre d'assistante-trésorière surnuméraire pour les besoins temporaires administratifs.

CONTRÔLE ANIMALIER 2026-2030 - OCTROI DU CONTRAT

Le conseil octroie le contrat de gré à gré pour le contrôle animalier à la SPA DRUMMOND, pour les années 2026 à 2030, conformément à leur proposition reçue le 15 août 2025, pour les montants suivants : 2026 : 5.10 \$ par citoyen, plus taxes, 2027 : 5.75 \$ par citoyen, plus taxes, 2028 : 6.00 \$ par citoyen, plus taxes, 2029 : 6.25 \$ par citoyen, plus taxes, 2030 : 6.50 \$ par citoyen, plus taxes.

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DEMANDE VISANT À PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL DESTINÉ À LA RESTAURATION RAPIDE (CANTINE) SUR UNE PARTIE DU LOT SITUÉ AU 2079, RANG DE LA RIVIÈRE SUD

Le conseil adopte un second projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la demande soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre l'aménagement d'un local commercial destiné à la restauration rapide (cantine) sur une partie du lot situé au 2079, rang de la Rivière Sud. Ce second projet de résolution est soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque ladite résolution est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 267-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 267 RELATIF AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

L'objet de ce règlement est de retirer les informations qui concernent la garde interne à la suite de l'adoption du contrat de travail des employés en garde interne.

TRAVAUX SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, PHASE II - AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

Le conseil autorise le paiement du décompte progressif #2 concernant les travaux de la phase II sur le rang du Bas-de-la-Rivière à la compagnie Bertrand Ostiguy inc. pour un montant de 665 547.77 \$, incluant toutes les taxes et une retenue de 64 318.11 \$.

TRAVAUX RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, PHASE III - PRÉPARATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (PAVL- RIRL) - MANDAT AUX INGÉNIEURS

Le conseil mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour la préparation des demandes d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL (Redressement des investissements) du PAVL (Programme d'aide à la voirie locale) et au gouvernement fédéral pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du programme « Fonds pour le transport actif », pour un mandat évalué à 11 500 \$, plus taxes, conformément à leur proposition du 11 août 2025.

TRAVAUX RUES SAINT-JOSEPH ET SAINT-PAUL - AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #6 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

Le conseil autorise le Service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif #6 concernant la partie des travaux assumée par la Ville de Saint-Pie sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 1 459.18 \$, incluant toutes les taxes et représentant le coût de la libération de la retenue contractuelle de 5 % restant, ainsi que l'acceptation définitive des travaux. Le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 6 concernant la partie des travaux assumée par le promoteur sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 4 451.11 \$, incluant toutes les taxes et représentant le coût de la libération de la retenue contractuelle de 5 % restant, ainsi que l'acceptation définitive des travaux.



DÉNEIGEMENT DE L'IMPASSE DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE NORD - OFFRE DE SERVICE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE

Il est résolu d'indiquer à la Municipalité de Saint-Dominique les tarifs suivants pour les trois (3) prochaines années pour le déneigement de l'Impasse du Haut-de-la-rivière Nord, lui appartenant, 2025-2026 : 2 415 \$, 2026-2027 : 2 536 \$ et 2027-2028 : 2 663 \$.

DÉNEIGEMENT DU PETIT RANG SAINT-FRANÇOIS - OFFRE DE SERVICE À LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Il est résolu d'indiquer à la Ville de Saint-Hyacinthe les tarifs suivants pour les trois (3) prochaines années pour le déneigement du Petit rang Saint-François, lui appartenant, 2025-2026 : 15 660 \$, 2026-2027 : 15 973 \$ et 2027-2028 : 16 772 \$.

DEMANDE DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU - RIVIÈRE BARBUE, BRANCHE 47

La demande sera transmise à la MRC des Maskoutains dans le but de procéder à l'évaluation de la situation et d'entreprendre, le cas échéant, les procédures requises pour le nettoyage de cette section de la Branche 47 du cours d'eau Rivière Barbue.

CONSTRUCTION D'UN CABANON POUR LE POSTE DE POMPAGE #1 - OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS ET TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Le conseil accepte la soumission et octroie le contrat à la compagnie Construction P.E. Gagnon inc. pour la construction d'un cabanon au poste de pompage #1, au montant de 25 180.80 \$, plus taxes, conformément à la soumission datée du 5 août 2025, en appropriant le surplus accumulé affecté égout secteur de 24 936,69 \$. Le conseil autorise le transfert du montant de 1 500 \$ du poste budgétaire « entretien et réparation infrastructures » (02-415-00-521) au poste budgétaire « bâtiments » (23-050-44-722-00).

ACHAT ET INSTALLATION DE CLÔTURE AU-DESSUS DES BANDES DE PATINOIRE - OCTROI DU CONTRAT

Le conseil autorise l'achat et l'installation de clôture maillée au-dessus des bandes de patinoire ainsi que d'un filet protecteur pour la partie derrière le but auprès de la compagnie Omni-Tech Sports pour un montant de 18 959,50 \$, plus taxes, conformément à la soumission datée du 15 juillet 2025.

CENTRE COMMUNAUTAIRE - ARCHITECTES - OCTROI DU MANDAT

Le conseil octroie le mandat à la firme STA Architectes pour le pré-projet, les esquisses, l'estimé budgétaire et la modélisation du projet de construction d'un centre communautaire, conformément à leur offre de service datée du 28 août 2025 pour un montant forfaitaire de 16 500 \$, plus taxes.

CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN TOIT SUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE - ENTÉRINER LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT #7, LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT #8 ET AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #8

Le conseil autorise le paiement du décompte progressif #8 concernant les travaux de conception et construction d'un toit sur la patinoire extérieure à la compagnie ACI-Ponts et Ouvrages d'art inc. pour un montant de 95 210.80 \$, incluant toutes les taxes et représentant la libération d'une partie de la retenue. Le conseil autorise le paiement de la directive de changement #7 en lien avec ces travaux à la compagnie ACI-Ponts et Ouvrages d'art inc. pour un montant de 7 151.20 \$, plus taxes. Le conseil autorise le paiement de la directive de changement #8 en lien avec ces travaux à la compagnie ACI-Ponts et Ouvrages d'art inc. pour un montant de

7 936.72 \$, plus taxes.

JOURNÉE NATIONALE DES ÂÎNÉS - PROCLAMATION

Le conseil proclame la journée du 1^{er} octobre 2025 comme étant la Journée nationale des aînés afin de sensibiliser et d'encourager la population à reconnaître le rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE - AUTORISATION D'INSCRIPTION

Le conseil autorise l'inscription du directeur du Service de sécurité incendie au colloque sur la sécurité civile d'un montant de 535 \$, plus taxes et le remboursement de tous les frais afférents.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés 976 778.84 \$, remboursements d'emprunts déboursés 37 980.75 \$, salaires 214 922.14 \$.

DISPOSITION DE BIENS - VENTE D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL

Le conseil entérine la vente d'équipement et de matériel selon le rapport du Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec pour un montant de 734.50 \$, incluant les taxes applicables.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 366 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 SEPTEMBRE 2025

Conformément aux règlements d'emprunts # 165, 216, 215, 238 et 263, la Ville de Saint-Pie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 366 000 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2025.

RÉSOLUTION D'APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

La Ville de Saint-Pie appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS DANS LES CAMPS DE JOUR - FONDS RÉGION ET RURALITÉ - VOLET COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE - DÉPÔT DE PROJET

Le conseil de la Ville de Saint-Pie s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale d'accompagnement et de soutien à l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours et accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme. Le conseil nomme la MRC des Maskoutains organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale et désigne Mme Dominique St-Pierre pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h57.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES



INFO FLASH

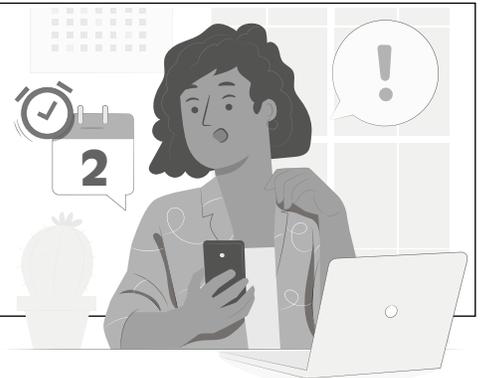
- La cueillette de bonbons pour l'Halloween se tiendra le **vendredi 31 octobre entre 17 h et 19 h 30**. Voir la section « Loisirs et culture » pour plus de détails.
- **Les bureaux municipaux seront fermés lundi, le 13 octobre** en raison de l'Action de grâce.
- Le 6^e et dernier versement de taxes municipales viendra à échéance le **2 octobre**.

6^E VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

L'échéance du dernier versement des taxes municipales arrive sous peu. Assurez-vous de n'avoir accumulé aucun retard à votre compte. Dans le cas contraire, les arrérages seront appliqués sur le compte de taxes 2026. De plus, des pénalités et intérêts s'appliqueront.

Le 6^e versement doit être payé au plus tard le

2 OCTOBRE PROCHAIN



Octobre en feu... mais juste pour la prévention incendie

Octobre est arrivé... et non, ce n'est pas juste le mois des citrouilles et des feuilles mortes!

C'est aussi le moment parfait pour parler de quelque chose qui chauffe... mais qu'on préfère garder sous contrôle :

Voici quelques conseils pratiques pour une maison plus sécuritaire :

- Vérifiez vos appareils de chauffage.
- Avant de rallumer les radiateurs, plinthes ou poêles à bois, assurez-vous qu'ils sont en bon état et bien entretenus (*il est possible de faire inspecter les cheminées et conduits par un professionnel ou de le faire soi-même*).
- Vérifiez vos avertisseurs de fumée chaque mois et remplacez les piles deux fois par année au changement d'heure.
- Installez un avertisseur de fumée à chaque étage.
- Dormir avec la porte de chambre fermée.
- Préparez un plan d'évacuation avec tous les membres de la famille et pratiquez le ensemble.

LES INCENDIES!

Bien que multitude de super-héros sera présente ce mois-ci, le vrai héros c'est celui qui teste ses avertisseurs de fumée, prépare son plan d'évacuation et garde ses chaudrons à l'œil!

Et rappelez-vous : le feu, c'est beau dans un foyer... mais pas dans le salon !



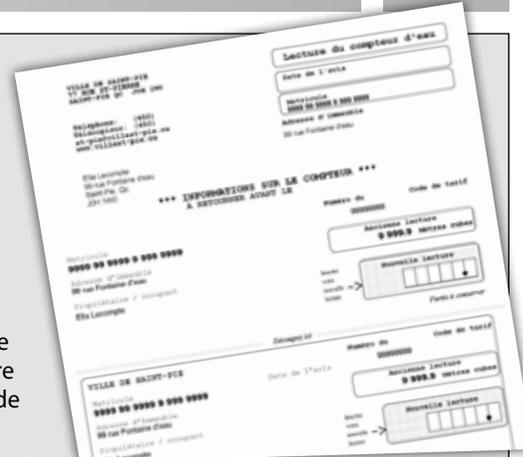


AVONS-NOUS REÇU VOTRE LECTURE DE COMPTEUR?

Les citoyens ayant un compteur d'eau régulier (ATTENTION! CEUX QUI ONT UN COMPTEUR AVEC LECTURE À DISTANCE NE RECEVRONT PAS D'AVIS ET N'ONT RIEN À FAIRE!) ont reçu dernièrement un avis comme celui-ci par la poste. Plusieurs citoyens nous ont déjà retourné le document dûment rempli, nous vous remercions de votre collaboration!

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'avis et nous le retourner dans les plus brefs délais, sans quoi nos employés devront aller frapper à votre porte pour prendre la lecture à votre domicile ou, en votre absence, laisser un carton de couleur vous engageant à nous retourner la lecture de votre compteur.

Si, après ces tentatives, vous n'avez toujours pas fourni la lecture de votre compteur, il est important que vous sachiez ceci (extrait du règlement 198) :



Si aucune réponse n'est donnée par le propriétaire, une pénalité représentant une moyenne de 200 mètres cubes par logement, commerce, industrie, bâtiment agricole ou par compteur sera imposée, et ce, pour chaque année pour laquelle la Ville ne reçoit pas la lecture de compteur d'eau. Cette pénalité n'est pas remboursable. De plus, aucune consommation ne sera facturée au propriétaire pour les années dont la Ville ne reçoit pas la lecture. Cependant, l'année où la lecture est reçue, le propriétaire sera facturé selon la différence entre la dernière lecture réelle obtenue et la nouvelle lecture reçue.

ATTENTION

Des frais d'administration de 50 \$ seront facturés à tout propriétaire n'ayant pas fourni la lecture du compteur d'eau après avoir reçu deux avis de la Municipalité.

Malgré la nouvelle procédure, les citoyens qui remettent leur lecture dans la boîte aux lettres verrouillée à la porte principale peuvent continuer de fonctionner de cette manière. Vous pouvez aussi l'envoyer par la poste.

*****NOUVEAU***** Il est maintenant possible de fournir votre lecture de compteur directement en ligne en remplissant le formulaire de transmission de la lecture de compteur d'eau. De cette façon, il ne sera pas nécessaire de vous déplacer à nos bureaux! Avec la nouvelle formule en ligne, il ne sera plus possible de transmettre votre lecture de compteur d'eau par courriel.

L'ABRI D'AUTO

L'abri d'auto sera bientôt permis dans les rues de la ville de Saint-Pie. L'article 8.2 du règlement de zonage numéro 77, stipule que les abris sont autorisés

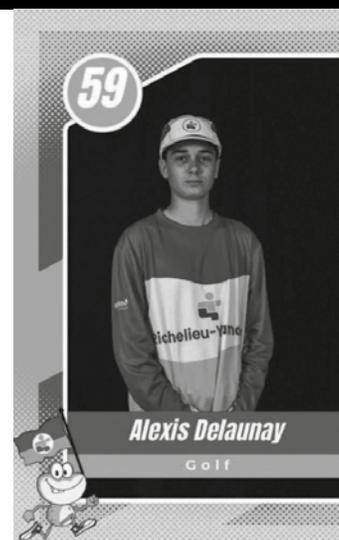
« du 15 octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante. »

En dehors de cette période, l'abri complet doit être démantelé, y compris la structure.

FIERTÉ DE SAINT-PIE

Lors de la 59^e finale provinciale des Jeux du Québec à Trois-Rivières, un Saint-Pien est passé à 1 cheveu de revenir médaillé. ALEXIS DELAUNAY, était golfeur dans la catégorie garçons juvéniles 15-16 ans pour Richelieu-Yamaska. Il a terminé au 4^e rang sur 30 joueurs!

BRAVO ALEXIS!
SAINT-PIE EST FIÈRE DE TOI!





INFORMATIONS SUR LES SERVICES

RAPPEL - BACS

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler qu'en aucun cas, le bac vert ou bleu de recyclage ne peut remplacer le bac gris ou le bac brun, **MÊME S'IL EST IDENTIFIÉ** à cet effet.

De plus, si vous disposez des sacs de feuilles mortes sur le bord du chemin pour la cueillette, assurez-vous que le bac brun y soit également. Le bac doit absolument accompagner les sacs en papier. S'il n'y est pas, il est possible que la Régie laisse les sacs de feuilles sur place. Prenez note qu'aucun sac en plastique, même biodégradable, n'est accepté pour la collecte des feuilles.



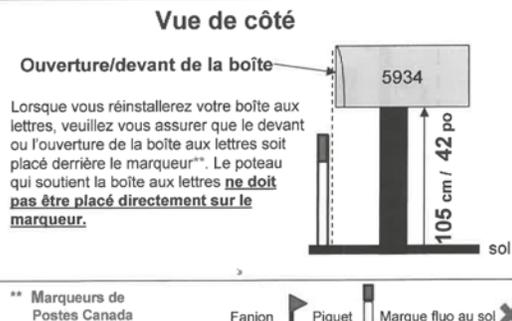
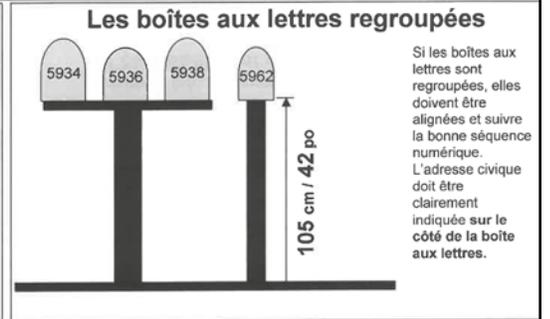
LE BAC DOIT ABSOLUMENT ACCOMPAGNÉ LES SACS EN PAPIER.

BOITES AUX LETTRES

Voici la procédure officielle fournie par Poste Canada afin d'installer les boîtes aux lettres adéquatement.



Comment déplacer votre boîte aux lettres rurale...



Avant d'entreprendre des travaux de déplacement (par ex. ponceau, remplissage etc.), veuillez consulter votre municipalité afin de connaître ses règlements et vérifier avec *Info Excavation* avant de creuser au **1 800 663-9228** ou www.info-ex.com.

Si vous avez des questions, composez le **1 866 501-1669** ou visitez le site Web de Postes Canada au www.postescanada.ca/courrierrural

SERVICE DE SUPPRESSION DE BOITES AUX LETTRES

Vous ne vous servez plus de votre boîte aux lettres? Améliorons la sécurité routière! La Ville de Saint-Pie procédera au retrait de votre boîte aux lettres si vous le désirez!

Depuis quelques années nous remarquons que plusieurs boîtes aux lettres en bordure de la route ne sont plus utilisées. Afin d'améliorer la sécurité routière et de faciliter le déneigement, la Ville de Saint-Pie offre à ceux qui le désirent, le retrait de votre boîte aux lettres, ainsi que la restauration de l'accotement. Il suffit de remplir le formulaire papier ou de fournir les informations par courriel à st-pie@villest-pie.ca afin que votre boîte aux lettres soit retirée de l'accotement.



GRATUITEMENT!

FORMULAIRE

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0 ou par courriel au st-pie@villest-pie.ca

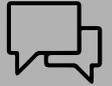


Nom : _____

Adresse : _____

- Oui, je veux faire retirer mon installation de boîte aux lettres**
- Je veux garder les pièces qui seront retirées**
- La Ville peut se départir des pièces retirées**

Signature : _____



Dès le 15 octobre 2025 ,

les plastiques agricoles ne vont plus dans les bacs!

📍 Points de dépôt pour les plastiques d'origine agricole et autres matières

Les points de dépôt suivants ont été fournis par AgriRÉCUP.

Pour plus de détails, veuillez consulter le site web d'AgriRÉCUP pour connaître les consignes de préparation des plastiques agricoles et communiquer avec les points de dépôt ci-dessous avant de vous y présenter.

Agiska Coopérative Acton Vale

950 rue Landry,
Acton Vale

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Agiska Coopérative Saint-Damase

905, Bas Corbin,
Saint-Damase

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Agiska Coopérative Saint-Hyacinthe

15100, chemin de la Coopérative,
Saint-Hyacinthe

- Pellicules pour ensilage
- Sacs silos et toiles pour ensilage
- Ficelles (cordes à balle)
- Sacs de moulée
- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Agiska Coopérative Sainte-Hélène-de-Bagot

900, rue Paul Lussier,
Sainte-Hélène-de-Bagot

- Pellicules pour ensilage
- Sacs silos et toiles pour ensilage
- Ficelles (cordes à balle)
- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Agrocentre Saint-Hyacinthe

7605, Duplessis,
Saint-Hyacinthe

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Agrocentre Technova inc.

2710, Route 235,
Saint-Pie

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Canton de Roxton

216, rang Petit 9,
Canton de Roxton

- Pellicules pour ensilage (blanches uniquement)
- Sacs silos et toiles pour ensilage (noir et blanc)
- Ficelles (cordes à balle)
- Sacs de litière et mousse de tourbe
- Sacs de moulée
- Tubulure d'érablières

Synagri Saint-Hyacinthe

5175, Laurier Est,
Saint-Hyacinthe

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Synagri Upton

495, rang de la Carrière,
Upton

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

Terapro Agriculture Saint-Hyacinthe

5520, rue Martineau,
Saint-Hyacinthe

- Pellicules pour ensilage
- Sacs silos et toiles pour ensilage
- Ficelles (cordes à balle)
- Sacs de moulée

William Houde (Laframboise)

8026 Boulevard Laframboise,
Saint-Hyacinthe

- Petits et grands sacs
- Contenants

William Houde Saint-Damase

501, rang du Haut de la Rivière,
Saint-Damase

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

William Houde Saint-Jude

1415, rue William-Houde,
Saint-Jude

- Petits et grands sacs
- Contenants
- Réservoirs et barils

William Houde Saint-Simon

8, 3e Rang Ouest,
Saint-Simon

- Petits et grands sacs
- Contenants

* Consulter le site web d'AgriRÉCUP pour connaître les consignes de préparation des plastiques agricoles avant de les déposer.

Pour information :



 RRCAP
INTERCOMMUNALE
Échelle de Matériaux
www.riam.quebec
450 774-2350

ou

 agrirécup
agrireocup.ca
info@agrireocup.ca





INFORMATIONS SUR LES SERVICES

DERNIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2025

VENDREDI LE 17 OCTOBRE

La Ville de Saint-Pie désire informer sa population que la prochaine collecte de gros rebuts aura lieu **le vendredi le 17 octobre prochain** dans la municipalité.

Il suffit de les mettre **à compter de 7 h le matin** à l'endroit où sont habituellement déposées vos ordures ménagères. Les gros rebuts doivent être déposés **de façon ordonnée** en bordure de la rue.

RÉSIDUS ACCEPTÉS

Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, matelas, sommier, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, téléviseur, micro-ondes, appareils électroniques, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël (artificiel), meubles de jardin, jouets d'enfants, équipement sportif (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.).



Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

RÉSIDUS NON ACCEPTÉS

Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, pièces de véhicules automobiles, tondeuse à gazon, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposées en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

LES GROS REBUTS DÉPOSÉS DANS DES REMORQUES, CAMIONS OU AUTRES NE SONT PAS RAMASSÉS.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VEUILLEZ CONTACTER L'HÔTEL DE VILLE



DÉVELOPPEMENT DURABLE

MÉNAGE AUTOMNAL DE VOTRE TERRAIN

L'arrivée de la fin de l'été rime souvent avec grand ménage de terrain, ramassage de feuilles mortes et nettoyage de plates-bandes. Comme la nature est extrêmement bien faite, les matières que nous percevons trop souvent comme des indésirables peuvent en fait servir de source de nutriments pour le gazon, les plates-bandes ainsi que de nourriture et d'abris pour les oiseaux et les insectes.

DÉCHIQUETER LES FEUILLES ET LE GAZON POUR NOURRIR LE SOL

Au lieu de ramasser les feuilles mortes sur votre gazon, vous pouvez simplement passer la tondeuse afin de les réduire en miettes. Rationnant de cette façon leurs grosseurs, elles tomberont au sol et laisseront la photosynthèse se faire pour votre gazon, votre trèfle ou tout autre mélange de végétaux qui recouvre votre sol en leur apportant des nutriments essentiels à leur santé. Les feuilles déchiquetées et le gazon coupé font aussi d'excellent compost/paillis pour les plates-bandes et jardins. Il est conseillé d'en maintenir une épaisseur entre 1/2 à 1 pouce en en ajoutant une couche supplémentaire au besoin.

CRÉER UN HABITAT AVEC DES FEUILLES ET DES BRANCHES

Les feuilles mortes (non déchiquetées) et les branches sont primordiales pour l'hivernisation des insectes, notamment les abeilles indigènes et les

coccinelles. Vous pouvez les déplacer dans vos platebandes, sous un arbre pour un look mini-forêt ou autres. L'habitat doit rester intouché jusqu'au départ des insectes tard au printemps. Si vous tenez à faire un ménage du printemps, un truc est d'attendre qu'il y ait 10 jours consécutifs en haut de 10 degrés. Si vous souhaitez identifier la zone afin de satisfaire les curieux, plantez-y une pancarte d'abeille, placez des roches au pourtour, etc.

LAISSER LES PLANTES AU SOL

Ensuite, plutôt que de passer plusieurs heures à couper les feuilles de vos vivaces et d'arracher vos annuelles, laissez-les simplement en place jusqu'au printemps (à l'exception bien sûr des plantes malades). Vos vivaces seront en meilleure santé au printemps et pour ce qui est des annuelles, en plus de nourrir votre sol lors de leur décomposition durant l'hiver, elles empêcheront l'érosion de celui-ci et les graines de ces plantes pourront servir de nourriture aux oiseaux.

Si malgré tout vous ne voulez absolument pas utiliser vos feuilles et résidus verts sur votre terrain, il est totalement déconseillé de les brûler. Leur combustion génère des particules solides et gazeuses (CO₂) qui sont nocives pour l'être humain ainsi que son environnement en plus d'augmenter les risques d'incendies. En dernier recours, il est donc conseillé de les déposer dans votre bac brun.



ÉCOLE NO 8 ET HOMMAGES À MARIE-CLAIRE PERREAULT ST-PIERRE

Je vous avais soumis un texte de René Dion [1946-2021] : *Doux Souvenirs des Années '50s* paru en septembre et octobre 2022. Mon ami m'avait aussi fait parvenir un second texte : *Intensité dans l'action (Ça s'passait de même dans ma campagne . . .)* que je redécouvre.

« Un tumulte d'exclamations, de rires, de cris, fusaient de partout. Tout à coup plus rien ou presque : la grosse cloche venait de fendre l'air, annonçant le début d'une autre journée scolaire. Face à l'entrée, filles et garçons accouraient prendre leur rang selon leur taille dans un ordre croissant. Puis le « régiment » s'ébranlait et franchissait le seuil de la porte, prêt à exécuter les tâches que la « maîtresse » (comme on disait autrefois) allait lui confier. Ce même rituel se répétait plus ou moins 175 fois, l'espace d'une année académique.

« L'école No 8, que j'ai fréquentée de 1952 à 1959 était très populeuse. Elle a même déjà atteint le cap des 40 élèves répartis sur sept divisions. L'oisiveté n'a jamais été la marque de commerce des téméraires institutrices de cette école du Bas-du-Petit-Rang-St-François. L'une d'elles, Marie-Claire Perreault, y a pourtant séjourné une dizaine d'années. À un salaire ridicule et dans des conditions tiers-mondaines, elle s'est retroussé les manches et a su magnifiquement faire face à la musique. Les défis, elle les a tous relevés et y a laissé d'inestimables traces indélébiles. Elle était née la gérante d'une classe inscrite dans les veines. Bien que très jeune alors, elle n'avait pas froid aux yeux. Les grands doubleurs ou tripleurs du fond de la classe, dont l'âge de certains approchait le sien, mangeaient dans sa main. Personne n'aurait osé la défier. Si besoin se faisait sentir, son regard toujours limpide et souriant se faisait alors dévastateur !

« Certaines années, les 7es années du village, collège et couvent confondus, qui bénéficiaient de conditions de travail nettement supérieures à celles de la campagne, pouvaient aller se rhabiller, car l'école No 8 les avait éclipsées quant à la moyenne de réussite. Marie-Claire n'était pas la « maîtresse » des demi-mesures. (Parlez-en à Léo St-Pierre ! [1932-2015]). N'allait pas au Catéchisme et ne se présentait pas au Certificat de 7e année qui voulait ! Il fallait être assidu à l'école et avoir les prérequis nécessaires à la passation des ultimes épreuves.

« Ce qui faisait souvent ombre à ces deux facteurs exigés, c'était le haut taux d'absentéisme qui se manifestait surtout aux temps des récoltes et labours automnaux et des semences printanières. Les longues études n'étant pas valorisées et l'école n'étant pas obligatoire à cette époque, le terroir avait plus d'attrait que l'académique. À la décharge de ces jeunes ruraux, dont j'en étais, rien ne nous facilitait un possible passage au secondaire. En effet, nos parents, peu argentés, devaient déboursier mensuellement 7,50 \$ et assumer notre transport. La plupart envisageait donc, sans grande tristesse et sans amère résignation, un avenir plutôt manuel.

« Ces filles et fils d' « habitants » (comme on disait également dans le temps) se savaient courageux. Un futur sans études supérieures ne les effrayait nullement, Le dur travail quotidien rural les avait façonnés « bagarreurs » dès le bas âge, ils étaient donc prêts pour le combat de la vie. Leur confiance était sans borne.

« On commençait très jeune à faire face aux obstacles. Dès l'âge de 5 ou 6 ans, on participait à tout ce qui se déroulait sur une ferme, et ce, sous l'œil attentif des plus grands et des parents. Conduire un tracteur, « piocher » la betterave, « tirer » les vaches, « casser » les fraises, garder les nombreux petits frères et sœurs, « érocher » les champs, rien ne nous rebutait. Il nous semblait normal et obligatoire d'agir ainsi. Les plus vieux le faisaient, on suivait leur sillon. Les journées étaient longues et épuisantes, mais on acquérait rapidement de la maturité.

« Avec un certain recul, il m'est agréable de constater que, malgré six jours de dur labeur, on était heureux. Le septième était la consécration ! Comme il était défendu de travailler ce jour-là, on en profitait pour faire de grands tours de « machine » en famille, s'éclater à travers les jeux, rendre visite aux parents et amis ou tout simplement se reposer. Comme on aimait le dimanche . . . énormément même ! Les seules contraintes : faire le train matin et soir et aller à la messe !

« Éternel recommencement : le lundi matin nous rejoignait et annonçait six nouveaux jours de travail. Il était déchirant de sortir du lit . . . mais en deux temps, trois mouvements, nous étions au garde-à-vous . . . prêt à poursuivre le combat d'une vie ! Ça s'passait de même dans nos campagnes . . . l'intensité dans l'action nous animait ! »

René Dion, Saint-Hyacinthe, 11 décembre 2000.

Quoi ajouter ? Une simple pensée pour la sœur de René, Francine Dion, décédée le 5 juillet dernier, pour feu Léo St-Pierre [1932-2015] (feu Marie-Claire Perreault [1932-2022]).



Marie-Claire Perreault, fille de Harris Perreault et Eugénie Leclerc, épousea Léo St-Pierre, fils de Esdras St-Pierre et Lina Desroches, le 13 juillet 1957 à Saint-Pie.



NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au www.villest-pie.ca sous l'onglet **Service des loisirs**, cliquez sur **Bibliothèque** pour accéder au catalogue en ligne.

Vous pouvez aussi y réserver votre prochaine lecture, vérifier vos livres déjà lus ou recevoir un avis pour vous rappeler la date de retour de vos documents empruntés! Tout ça, en faisant ajouter votre courriel ainsi qu'un mot de passe à votre dossier lors de votre prochaine visite à la biblio.

Informez-vous sur les nouvelles possibilités en téléphonant au 450-772-2332.



HEURE DU CONTE

- L'heure du conte est de retour cet automne!
- La première séance aura lieu le **mercredi 24 septembre à 18 h 30** à la bibliothèque municipale. Tu as entre 3 et 8 ans et tu aimes les histoires? Viens partager un moment magique avec nous! Chaque mois, une nouvelle thématique t'attend, suivie d'un petit bricolage pour prolonger le plaisir.
- **C'est gratuit, amusant et ouvert à tous!**
- Ne manque pas la prochaine rencontre, prévue pour le **mercredi 22 octobre à 18h30**.

« Et si le tarot vous aidait à mieux vous comprendre? »

Dans cette conférence interactive avec le public, nul n'est question de lire l'avenir... L'approche du tarot que propose Maureen est une vision résolument moderne et tournée vers l'introspection et le développement personnel au travers du symbolisme. Venez assister à cette conférence et redécouvrez un art mystique qui vous étonnera certainement...

Jeudi le 30 octobre à 19 h

Offre d'ateliers informatiques en collaboration avec l'organisme « La Puce »

Le projet offre une série d'activités sous forme d'ateliers de sensibilisation en groupe de 10 à 12 personnes d'une durée de 2 h qui vont aborder des sujets comme les peurs et craintes face aux technologies, l'Intelligence artificielle, la cybersécurité etc.

Les formations proposées seront adaptées aux besoins et aux niveaux de compétences des personnes aînées, en utilisant des méthodes pédagogiques innovantes et interactives.

Lieu : à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque municipale

GRATUIT

Quand : 1^{ère} rencontre le mercredi 1^{er} octobre à 10 h

Durée : 7 semaines

Places limitées.

Inscription obligatoire.



La Puce
RESSOURCE INFORMATIQUE

À mettre à votre agenda pour octobre

Samedi le 25 octobre à 10 h 30

Une activité parents-enfants « Courges et compagnie » Faites la découverte du merveilleux monde des courges en famille! En plus de la traditionnelle décoration de citrouille, toute la famille aura la chance d'en connaître davantage sur la production de courges.

Pour les enfants de 3 à 10 ans et leurs parents

Durée : 1 heure

Places limitées, inscription obligatoire





La vannerie : entre l'art et la nature

Bibliothèque municipale de Saint-Pie
Samedi le 27 septembre, À partir de 10 h

Gratuit — Ouvert à tous



Les journées
de la culture

Découvrez l'art ancestral de la vannerie, qui consiste à tresser des matières végétales souples pour créer des objets uniques, utiles ou décoratifs. Dans la continuité de sa carrière en horticulture, notre artiste saint-pienne cultive avec soin différents cultivars de saules. De ses fagots de branches colorées, récoltées à la main, naissent des créations sensibles et évolutives, dont l'apparence et les teintes changent au fil du temps.

Rendez-vous à la bibliothèque municipale de Saint-Pie pour rencontrer Mme Claire Dragon. Que vous soyez curieux, amateur de nature, d'artisanat ou simplement en quête d'une parenthèse inspirante, cette activité est pour vous.



LOISIRS ET CULTURE



24 OCTOBRE 2025

CINÉ HALLOWEEN

OUVERTURE DES PORTES À 18H30

ACTIVITÉ GRATUITE
POPCORN ET PETITS JUS SUR PLACE
TITRE DU FILM À VENIR!

?

Spécial cette année!

Caserne incendie - 95, rue Martin - Saint-Pie



INSCRIPTION À LA CARTE INTERACTIVE Halloween 2025

LE SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE DE SAINT-PIE MET EN PLACE UNE CARTE INTERACTIVE POUR LA SOIRÉE DU 31 OCTOBRE, DES MAISON DÉCORÉES ET/OU OFFRANT DES BONBONS.

SCANNEZ LE CODE QR POUR VOUS INSCRIRE



WWW.VILLEST-PIE.CA





SAISON 2025 LIGUES SPORTIVES



*Félicitations à tous
les participants!*

19 équipes de soccer et 2 équipes de dek
262 jeunes inscrits
Plus de 30 entraîneurs bénévoles
12 catégories
Les champions des séries : U17F1, U13M3 Dek 9-12 ans et 6-8 ans
2e place : U13F1 et U13M1

À L'ANNÉE PROCHAINE





**La Popote
roulante**
Propulsée par Desjardins

SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS CHAUDS ET CONGELÉS À PRIX ABORDABLES

Destiné à des personnes âgées
ou en perte d'autonomie habitant
sur le territoire de la MRC des
Maskoutains

8,75\$*

Les repas chauds
comprennent

soupe
plat principal
dessert

*Prix sujet
à changement

**COMMANDE
ET LIVRAISON**

DU LUNDI AU VENDREDI

450 773-4966 POSTE 1035



Consultez notre calendrier de menus
et la liste de nos produits congelés

Une initiative du
Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe
cbsh.ca



**Centre de bénévolat
de Saint-Hyacinthe**

09-24

**VENTE SPÉCIALE LE SAMEDI SEULEMENT :
SAC DE VÊTEMENTS À MOITIÉ PRIX**



**301C, RUE NOTRE-DAME,
COUR ARRIÈRE RUE ROY**
Johanne St-Pierre : **450 772-5574**
Local les mardis : **450 772-5333**

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme
vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements
pour enfants et adultes, habits de neige,
bottes, souliers, livres, jeux de société,
meubles, cadres, etc.

Veillez prendre note que la **section
«boutique» est ouverte à tous**. Les
profits vont pour l'aide alimentaire. En
tout temps, sacs verts 1 \$/livre.



**POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE VOUS RENDRE**

ALCOOLIQUE ANONYME

Tu crois avoir un problème d'alcool?
ALCOOLIQUE ANONYME est là pour t'aider.

Ligne d'aide : 1 866-544-6322

**Réunion à Saint-Pie tous les jeudis soir à
19 h 30 à la sacristie de l'église.**

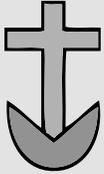
Entrée et stationnement sur le côté arrière de l'église.

Téléchargez l'application MEETING GUIDE sur
votre appareil cellulaire pour obtenir la liste de
toutes les réunions partout dans le monde.



VIE COMMUNAUTAIRE

CLUB UNIS-VERT



Depuis plusieurs années, le **CLUB UNIS-VERT** organise une vente de partage au mois d'août. Comme à chaque année, grâce à vous, ce fût un succès. Merci à tous les gens qui sont venus nous donner des articles, à ceux qui sont venus en chercher et merci à notre curé qui a eu la très grande gentillesse de nous laisser utiliser le garage du presbytère. Mille mercis à nos bénévoles qui sont venus tout préparer pour cet évènement. Cette activité ne pourrait avoir lieu sans votre habituelle participation. Merci encore et c'est un rendez-vous pour l'an prochain.

Le club Unis-Vert souhaite t'inviter à son activité de lancement. Nous allons t'attendre sur le perron de l'église de Saint-Pie le **lundi, 22 septembre à 18h30**. Nous allons profiter de cette journée pour célébrer l'équinoxe d'automne. Pour terminer cette belle soirée, nous pourrons prendre une petite collation à griller sur le feu.

Si tu désires plus d'information, tu peux contacter Karmen au 450 772-1052.

C'est un rendez-vous, on t'attend.



CERCLE des fermières

Notre rencontre se tiendra le **8 octobre au 301, rue Notre-Dame à 13h30**. Vous êtes invitées à venir nous rencontrer. L'ordre du jour sera partagé la journée-même.

Bienvenue à toutes!

Pour toute question, contactez Thérèse Sansoucy au **450-772-2741**

BRUNCH ORGANISÉ PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB

Dimanche 19 octobre 2025
De 9 h à 12 h

Au Centre Sportif et culturel,
50, avenue Garneau – Saint- Pie

Adulte : 12 \$
Enfants 12 ans et - gratuit



AU MENU:

Roties, jambon, saucisses, saucisson de bologne, fèves au lard, œufs, patates rôties, crudités, crêpes et desserts, jus et café.



GRATUIT POUR LES MEMBRES EN RÈGLE DU CONSEIL 2958



70 av. Saint-François, Saint-Pie
450 772-6828
www.centredelafamillestpie.com
Surveillez notre page

Activités parents-enfants

– Tous les jeudis de 9h à 11h Des moments de jeux, de découvertes et de partage pour les tout-petits et leurs parents. Veuillez noter qu'il n'y aura pas d'activité le jeudi 2 octobre en raison d'une formation.

Casseroles branchées

– Jeudi 2 octobre 2025 Cuisine collective animée par Christina, notre cuisinière, en direct sur Teams. Cuisinez avec nous, dans le confort de votre propre cuisine.

Service aux aînés

– Mardi 7 octobre 2025 Café-causerie avec Stéphanie Cloutier, de la Société Alzheimer, qui viendra répondre à nos questions sur cette maladie. Rendez-vous dans la salle communautaire de l'Ombre des Pins.

Sortie Espace Ados

– Samedi 18 octobre 2025 Sortie au festival Aventure, organisée par la Maison des jeunes des Quatre Vents. Une belle occasion pour nos ados de s'amuser et de découvrir.

Halloween des tout-petits

– Vendredi 31 octobre 2025 Dans le cadre de nos activités intergénérationnelles, nous invitons les parents de jeunes enfants à se joindre à nous pour une matinée d'Halloween à l'Habitat St-Pie, de 9h30 à 11h30.

••Fermeture exceptionnelle•• Veuillez noter que nous serons fermés le **lundi 13 octobre pour le congé de l'Action de grâces.**

POUR ACCÉDER FACILEMENT
À NOTRE SITE WEB





Orgues
et patrimoine
3^e édition

Concerts
Gratuits
Pour tous



La ruée vers l'orgue

Francis Gagnon, organiste
Nicolas Gagnon, saxophoniste

Église de Saint-Pie
Samedi 18 octobre 19 h 30

Activités de médiation culturelle
Apprivoisez l'orgue avec Francis Gagnon, organiste
Samedis 18 et 25 octobre 15 h

Inscription obligatoire sur : histoiredemaska.com Places limitées

BRUNCH
PAROISSIAL
ANNUEL



Entièrement au profit de l'Église de Saint-Pie.
Grâce à la participation des Chevaliers de Colomb



AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

50, avenue Garneau – Saint- Pie

Le 21 septembre 2025 de 9 h à 12 h 30

BILLETS DISPONIBLES : au presbytère, auprès des marguilliers, à l'arrière de l'église à la fin des offices religieux des dimanches du mois de septembre ou à l'entrée le jour de l'événement.

PRIX : Adulte : 12\$ (*Argent comptant seulement*)

Enfants 4 à 11 ans : 5\$ (si vous avez plus de deux enfants, le troisième et plus mangeront gratuitement)

3 ans et moins : **Gratuit**

AU MENU :

Rôties, jambon, saucisses, saucisson de bologne, fèves au lard, œufs, patates rôties, fromage et crudités, une grande variété de desserts maison, jus et café.



5 OCTOBRE 2025 10H30

MESSE DOMINICALE de la rentrée à 10 h30, tous les organismes de Saint-Pie sont invités et présentés, suivis de la bénédiction des sacs d'école.

12 OCTOBRE 2025 10H30

MESSE DOMINICALE à 10 h 30, après la messe, il y aura partage de nos récoltes, recettes, conserves, plats cuisinés, etc.

21 OCTOBRE 2025 14H30

SPECTACLE DE NOËL À L'ÉGLISE DE SAINT-PIE :

Première partie : spectacle du conte Casse-Noisette joué par des jeunes danseurs de ballet de Saint-Pie, danse moderne et acteurs.

Deuxième partie : Polaris Quartet avec un nouveau spectacle de chants de Noël majoritairement en français.

fadoq

SAINT-PIE
301 rue Notre-Dame

Bonjour à tous

Nos activités se déroulent au 301 rue Notre-Dame, Saint-Pie.

SOUPER

Samedi 25 octobre 2025 Souper HALOWEEN
| Arrivée dès 16h30 et souper vers 17h30

Porte ouverte à 16h30 - souper servi à 17h30
- Admission Générale (réservations au coût de 35 \$) Places limitées de 70 personnes. Apportez vos consommations.

BINGO

lundi 20 octobre 2025 à 19h
(porte ouverte 17h30)

Le café est gratuit.

Croustilles et grignotines vendues sur place.

Bienvenue à tous (18 +)

CARTES

Nous jouons au **whist tous les LUNDI 13h30**.

Collation faite maison et prix de participation pour tous

Ambiance amicale alors nous vous invitons à vous joindre à nous.

Pour les activités, informez-vous auprès de Johanne au 450 230-1395

LOCATION

salle pour toute occasion (funérailles, rencontre famille, repas de fête d'anniversaire, mariage, avec ou sans repas)

Contactez Grégoire Couture
au 450 230-1395 ou au 450 779-1260



Votre calendrier - OCTOBRE 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeu	Vendredi	Samedi
				1 6 ^e versement de taxes AA Centre de la famille : Casserolles branchées Collecte de matières organiques O	2 Collecte de déchets D	3 Entraide : ouvert 9h à 12h
5 ÉGLISE : Messe + bénédiction des sacs d'école	6 Pleine lune  FADOQ : Cartes	7 Entraide : ouvert 13 h à 16 h Centre de la famille : Service aux aînés	8 Cerde des fermières : rencontre mensuelle	9 AA Collecte de matières organiques O	10 Collecte de matières recyclables R	11 Centre de la famille : Sortie Espace Ados ÉGLISE : ÉVÈNEMENT ORGUES ET PATRIMOINE
12 ÉGLISE : Messe + partage de recoltes et plus	13  ACTION DE GRÂCES BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS FADOQ : Cartes	14 Entraide : ouvert 13 h à 16 h	15 ABRIS D'AUTOS AUTORISÉS	16 AA Collecte de matières organiques O	17 COLLECTE DE GROS REBUTS Collecte de déchets D	18 Centre de la famille : Sortie Espace Ados ÉGLISE : ÉVÈNEMENT ORGUES ET PATRIMOINE
19 CHEVALIERS DE COLOMB : BRUNCH	20 FADOQ : Cartes	21 Entraide : ouvert 13 h à 16 h	22 Bibli : Heure du conte	23 AA Collecte de matières organiques O	24 CINÉ-HALLOWEEN à la caserne Collecte de matières recyclables R	25 Bibli : Activité parents-enfants Courges et cie FADOQ : Souper Halloween
26 ÉLECTION MUNICIPALE : VOTE PAR ANTICIPATION	27 FADOQ : Cartes	28 Entraide : ouvert 13 h à 16 h	29 	30 AA Bibli : Conférence sur le tarot Collecte de matières organiques O	31 HALLOWEEN Centre de la famille : Halloween des tout-petits Collecte de déchets D	31 O = Organique R = Recyclable D = Déchet